MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Hautes-Pyrénées

Commune : Vielle-Aure

Autres communes :

R500

Appellation : Chapelle d'Agos

Monument(s)

Appellation : Chapelle d'Agos

Protection : classement

Arrêté : classement le 19/05/1863

Étendue de la protection : Chapelle d'Agos : classement par arrêté du 19 mai 1863

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.